

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.			
Tableau 1	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35	1 h 4	5 h 50
Mercuès	6 49	1 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Castelfranc	7 55	2 27	7 18
Soturac-Touzac	8 6	2 39	7 32
Fumel	8 12	2 45	7 40
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49

DE LIBOS A CAHORS.			
Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30
Monsempron Libos — Dép	8 40	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
Cahors. — Arrivée . . .	10 25	5 4	10 47

DE CAHORS A MONTAUBAN			
Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Lalbenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 55	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonneuve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

DE MONTAUBAN A CAHORS			
Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
TOULOUSE. — Dép.	5 h »	»	3 h 14
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
Cahors. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 16 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 mars.

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE

M. Laguerre rend justice à l'attitude du gouvernement dans la grève de Decazeville, mais il blâme l'envoi de troupes qui paraissent une menace pour les mineurs et une protection pour la Compagnie.

La Compagnie résiste aux justes exigences des mineurs, le gouvernement doit reprendre la concession et la donner aux mineurs.

Il termine en demandant à ce sujet de nettes déclarations du gouvernement.

Le général Boulanger répond qu'il a le double devoir de défendre le pays et de maintenir l'ordre intérieur.

Les événements de Decazeville ne se reproduiront plus. J'en ai pour gage la modération conseillée aux chefs de la force armée et le témoignage de M. Camelinat lui-même. (Violentes interruptions à l'extrême-gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. — M. Camelinat n'a pas dit cela.

M. de Douville-Maillefeu est rappelé à l'ordre. (Tumulte.)

Le général Boulanger ajoute que le gouvernement n'a pas voulu exercer une pression sur les mineurs, mais les défendre contre eux-mêmes. C'est une exagération de dire qu'il y avait à Decazeville autant de soldats que de mineurs. Il ne faut pas s'en plaindre, chaque soldat partage avec le mineur sa soupe et sa ration. (Applaudissements.)

M. Montety se défend, lui et ses collègues de l'Aveyron, d'avoir voulu se venger des mineurs qui ont voté contre eux. Il dément l'accusation de M. Camelinat contre l'ancienne Société des forges.

Examinant ensuite la situation de Decazeville, M. Montety dit que la grève a été provoquée et entretenue par les excitations étrangères.

M. Boyer dément ces excitations. (Interruptions à droite.)

M. Le Provost de Launay s'écrie : M. Basly ne fait que cela.

M. Boyer réplique que les députés ouvriers font acte de solidarité envers leurs camarades. C'est leur devoir.

M. Boyer déclare que la Compagnie a été provocatrice et que le devoir du gouvernement est de prononcer sa déchéance.

M. Demôle, répondant aux assertions de M. Laguerre, justifie les poursuites exercées contre certains mineurs, et déclare couvrir ses subordonnés.

M. Le Provost de Launay demande ce que pense le ministre de l'intérieur de la subvention de certains conseils municipaux en faveur des grévistes. Il croit que le gouvernement commet une faiblesse en n'annulant pas la délibération du conseil municipal de Paris.

M. Sarrien répond que le gouvernement n'approuve pas les subventions votées en faveur des grévistes, mais il ne peut pas annuler des subventions votées pour soulager des misères résultant d'une grève. (Mouvement à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. Maillard présente quelques observations et dépose un ordre du jour demandant la déchéance de la Compagnie et la mise en régie de la mine.

M. Bailhaut déclare que le gouvernement ne pouvait pas intervenir en maître, mais il intervient comme conseiller auprès de la Compagnie. Il intervient même énergiquement en mettant la Compagnie en demeure de sauvegarder les mines, mais il ne peut pas aller plus loin.

Le ministre s'engage à déposer un projet de réforme de la législation minière. Toutefois, il ne peut accepter aucune des propositions présentées, ni prendre d'engagement ferme sur la réforme projetée.

M. Passy estime qu'on a tort toujours de vouloir opposer le travail au capital comme symbole de l'idée démocratique (dénégations à gauche) : ce sont de dangereuses excitations. Le travail et le capital doivent être unis pour donner des fruits.

M. Passy termine par un appel à la conciliation.

M. Camelinat proteste contre les accusations formulées par M. Montety contre les excitateurs de la grève.

Six ordres du jour sont proposés et repoussés.

Séance du 15 mars 1886

INTERPELLATION SUR DECAZEVILLE

Le président dit que le gouvernement accepte l'ordre du jour suivant de MM. Barodet, Remoiville et Steeg.

« La Chambre confiante dans la résolution du gouvernement d'introduire dans la législation des mines les améliorations nécessaires et convaincue qu'il saura s'inspirer du besoin de sauvegarder les droits de l'Etat et les intérêts du travail, passe à l'ordre du jour. »

MM. Jonglez et de Mackau déposent un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à maintenir l'ordre, la liberté du travail et le respect de la propriété et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour Barodet, Remoiville et Steeg est adopté à la majorité de 379 voix contre 100, sur 479 votants.

La Chambre adopte l'urgence sur un projet de loi tendant au vote de 200,000 fr. pour l'Institut Pasteur.

SENAT

Séance du 15 mars 1886.

Au Sénat l'ordre du jour appelle la seconde délibération sur l'enseignement primaire.

Revue des Journaux

Le Temps : « Au lieu de se mettre d'accord sur une solution si simple, on a mieux aimé laisser à la droite la direction du vote ou des votes. Elle n'a eu qu'à se baisser pour le saisir, en sorte que tout le monde a été battu, sauf elle. La leçon est dure. Nous verrons demain si elle sera perdue. Nous ajouterons, car il faut tout dire à ses amis, que l'absence de M. de Freycinet a été généralement considérée comme l'une des causes principales de cette journée des impuissants. »

Le Français : « Il n'est pas de compte rendu qui puisse donner une idée suffisante du spectacle auquel nous avons assisté samedi à la Chambre des députés. On peut le résumer en deux mots ; il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de Chambre ! »

nion. Mais un bon chirurgien doit savoir couper le membre malade. . .

Cette phrase était commentée par tous quand la toile se leva sur le troisième acte de la Mort de César. On se demandait pourquoi le tragédien s'était fait ressemblant au chef de l'Etat. Le public, qui cherche toujours et partout une explication, crut que Booth voulait transporter sur la scène une allusion à l'époque actuelle, et attendit. Quand vint la scène deuxième, lorsque César a été tué et que les restes mortels du dictateur ont été emportés, on attendit encore avec plus d'impatience, le discours prononcé par Brutus devant les Romains pour leur annoncer l'action que lui et ses amis viennent de commettre. Les spectateurs sentaient que là éclaterait l'allusion que Booth devait avoir préparée. Pour eux, le tragédien avait voulu adresser à Abraham Lincoln une louange publique ; chacun était donc curieux de savoir sur quoi elle serait portée. Enfin, le moment désiré arriva.

César vient d'être assassiné. Marc-Antoine et les amis du dictateur ont emporté le cadavre. La scène change et représente le Forum. Brutus et Cassius entrent, entourés d'une foule de citoyens. Ceux-ci demandent des explications. Alors Brutus s'avance au milieu de la populace et dit :

« — S'il est parmi vous quelque cher ami de César, je dis à celui-là, que l'amour de Brutus pour César n'était pas moins grand que le sien. » Si donc cet ami demande pourquoi Brutus s'est levé contre César, voici ma réponse : ce n'est pas que j'aime moins César, mais j'aime Rome davantage. Qu'auriez-vous préféré ? César vivant et vous mourant tous esclaves, ou César

mourant et vous vivant tous hommes libres ? » Qui dans cette foule est assez bas pour vouloir l'esclavage ? S'il en est un, qu'il parle ! »

L'allusion était éclatante. Brutus portait la tête de Lincoln sur ses épaules et répétait sur la scène les mêmes paroles que Lincoln avait prononcées contre le Sud. Le Sud c'était César ! — « Qui donc est assez bas pour vouloir l'esclavage ? » Brutus abolitionniste ! Brutus disant : j'aime César et je l'ai tué ; de même qu'Abraham Lincoln avait dit : — « j'aime le Sud, et je le tue ! »

Le public crut que son tragédien voulait louer finement le chef de l'Etat, et il éclata en applaudissements d'autant plus que Wilkes Booth, en jouant, avait constamment regardé le président de la République et avait même tourné le bras vers lui. L'enthousiasme du public devint du délire. Ne pouvant saluer M. Lincoln, qui s'était rejeté au fond de la loge, il reportait sa joie et ses acclamations sur le tragédien. On le rappela trois fois, dix fois ; et dix fois Booth dut paraître sur la scène. On lui lança une couronne. Enfin se fut une vraie ovation.

Cependant Booth se précipita dans sa loge, après avoir traversé violemment les rangs des figurants. La sueur coule sur son visage, et une joie ardente luit dans son regard.

— Oui le public m'a compris ! s'écria-t-il en se laissant tomber sur son divan de repos ! Oui il m'a applaudi quand, en parlant de tuer César, j'ai étendu le bras vers le dictateur ! La foule a de ces éclairs ; cela m'a dicté mon devoir, et je sais ce que je dois faire maintenant ! Oh ! que je souffre ! ma tête brûle... j'ai des éblouissements. Bra-

Le Pays : « Les mineurs comprennent qu'ils sont aujourd'hui les maîtres, et si d'aventure on prétend les contenir, ils engageront la lutte et ils bourreront leurs fusils de chasse avec le discours du général Boulanger ou les lamentations de M. Sarrien. »

La Patrie : « Nous ne croyons pas que jamais la Chambre des députés ait donné des preuves aussi écoeuvrantes de son impuissance et que jamais non plus le gouvernement se soit montré aussi pusillanime. Le parlement français n'est plus qu'une antichambre du sérail gardé par une armée d'eunuques. »

La Paix. — Les révolutionnaires n'ont garde de renoncer au système de provocation dont la grève de Decazeville a été le résultat. Dans leurs journaux, ils lancent à la société les plus audacieux défis et se réclament de la loi pour accomplir plus à l'aise leur œuvre de destruction sociale, pendant qu'à la tribune des interpellations répétées leur fournissent l'occasion de développer leurs théories et de donner plus de relief à leurs doctrines sur la guerre des classes. En même temps, sur le théâtre de la grève, ils réchauffent de leurs paroles l'ardeur qui s'éteignait et persuadent aux travailleurs trop crédules, qu'en faisant un nouvel effort, en s'imposant de nouvelles souffrances, ils atteindront prochainement à un but qu'on a, du reste, bien soin de ne pas préciser afin de laisser à chacun tous ses rêves et toutes ses illusions.

Ces illusions seraient-elles satisfaites par la déchéance d'une Compagnie et par la substitution de syndicats ouvriers au système actuellement en vigueur ? Qui ne voit, d'un seul coup d'oeil, le bouleversement qui en serait la conséquence ? S'il suffisait que les ouvriers se missent en grève pour qu' aussitôt les Compagnies se trouvaient dépossédées de leur propriété, bien rares seraient sans doute ceux qui résisteraient à la tentation de devenir, non pas propriétaires, puisque les mines feraient retour à l'Etat, mais usufructiers à si bon marché. Mais la satisfaction qu'ils en éprouveraient serait de courte durée. Il ne suffit pas d'avoir des mines pour entreprendre une exploitation ; il faut aussi des capitaux. Et où les syndicats trouveraient-ils ces capitaux après qu'ils auraient ruiné ceux qui les détenaient actuellement ? L'Etat lui-

ve peuple ! bon peuple ! Lui aussi ne veut pas être esclave ! il a hâte qu'on le délivre de son tyran, il a hâte que je frappe. Je frapperai.

Booth se précipite sur le glaive de bois qui lui sert dans ses drames, et se met à courir à travers la loge.

— Mort à Julius César Lincoln ! dit-il. Mort au tyran ! Mort au tyran ! . . .

Il jette l'arme inutile dans un coin et s'assied, en prenant sa tête dans ses mains.

— Il faut que je me calme, murmura le tragédien avec angoisse. Mon sang bout, il me semble que la folie arrive. C'est la joie, l'ivresse qui m'exaltent. Etre compris du peuple qu'on veut délivrer ! Je craignais souvent que ce ne fût un assassinat ; mais les applaudissements de la foule m'ont absous ce soir. Je serai un justicier. Où le frapper ? Chez lui. Quand ? Cette nuit. Avec quelle arme ? Avec ce couteau . . .

— Partons ? Il est temps . . .

Il ôte sa toge et ses sandales, et reprend ses habits de ville. La fièvre qui le secoue trouble son regard. Il ne s'aperçoit pas qu'il n'a pas défait son visage, et que sa tête est encore peinte. Il met sur son front un large chapeau de feutre qui le couvre entièrement, et s'enveloppe d'un manteau. Une neige assez forte commence à tomber au dehors. Booth éteint les becs de gaz qui éclairent sa loge et, serrant dans sa main crispée le manche du couteau, il se précipite dans l'escalier en murmurant :

— A nous deux, César !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XXX

BRUTUS

— A vous ! à vous ! Monsieur Booth, répète de nouveau l'avertisseur en ouvrant la porte.

Le tragédien se lève rapidement et commence à se dévêtir. Sa tête est faite, mais il croit s'être donné celle de Brutus accoutumé. Il ôte rapidement ses habits de ville et passe sa toge romaine. Puis, à ses pieds, il met les sandales.

Déjà on frappe les trois coups, quand il arrive sur la scène. Le corridor est sombre ; personne ne voit la ressemblance. Le public est le premier qui s'en aperçoit quand Booth entre en scène, et un long frémissement parcourt tous les êtres qui remplissent la salle.

Pendant l'entracte on s'était répété les paroles prononcées par Abraham Lincoln à propos du vote soumis au Congrès pour châtier, hors des lois de la guerre, les corsaires confédérés. Comme quelqu'un avait fait remarquer au président que ce vote entacherait le gouvernement de sévérité excessive, celui-ci avait répondu : — J'aime le Sud parce qu'il fait partie de l'U-

même, sur le concours duquel ils comptent, serait impuissant à les leur fournir. Ils n'auraient fait qu'aggraver leur misère et peut-être la rendre irrémédiable.

C'est qu'en dépit des théories révolutionnaires, qu'elles prennent leur base dans le collectivisme ou dans le socialisme d'Etat, l'opposition que l'on veut établir entre le capital et le travail n'existe pas. Ce sont deux leviers de force égale, mais dont chacun ne peut fonctionner que s'il est uni à l'autre. C'est cette union seule qui peut produire des résultats. Au lieu de l'antinomie que l'on cherche à créer, il faut, au contraire, établir une entente intime et absolue, et cette entente ne peut être produite que si les transactions entre le capital et le travail sont absolument libres.

Voilà ce que les ouvriers devraient comprendre. Voilà ce que les agitateurs qui emploient tous les moyens pour prolonger la grève devraient leur faire entrevoir s'ils étaient, comme ils le prétendent, les amis sincères et désintéressés des travailleurs.

Informations

A DECAZEVILLE

Toujours même situation à Decazeville.

Villefranche, 15 mars.

A l'audience correctionnelle du 15 mars, Roulet, accusé de deux délits de ports d'armes illégaux et d'atteinte à la liberté du travail est condamné à 16 francs d'amende et à deux mois de prison.

La *Dépêche* publie la lettre suivante qui se passe en commentaires :

Monsieur le rédacteur,

Pour les malheureux ouvriers grévistes de Decazeville, que le manque de travail a plongés dans la misère, nous apportons notre modeste cotisation.

Vous trouverez ci-inclus en mandat-poste, la valeur de 10 francs.

Un groupe d'élèves du Lycée de Cahors.

L'Institut Pasteur. — Le *Journal officiel* publie ce matin la première liste de souscription pour l'Institut Pasteur. Elle monte à 242,336 fr. 20 cent.

19 Russes, mordus par des loups enragés, se rendent à Paris où ils vont solliciter les soins de M. Pasteur ; un médecin et un prêtre russe les accompagnent.

M. le comte de Paris est presque guéri d'une laryngite qui s'était déclarée à la suite des froids rigoureux des jours derniers.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil municipal. — Le 18 mars prochain, le conseil municipal de Cahors se réunira en séance extraordinaire, afin d'entendre le rapport de la commission chargée d'étudier les divers emplacements proposés pour l'école laïque de filles.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ENLEVEMENT

Il est nuit pleine. Deux heures du matin viennent de sonner. Dans la Maison-Blanche tout dort. Un domestique attardé monte à sa chambre :

— Je le croyais parti, dit-il en disparaissant. Qui croyait-il parti ?

Pénétrons dans le salon d'attente où l'on avait conduit le messager du général Hooker. Le lecteur se souvient peut-être que l'officier fédéral s'était endormi, après s'être jeté dans un fauteuil. Quand vers minuit la tamille de M. Lincoln était revenue à la Maison-Blanche, l'huissier s'était rendu auprès du messager, sur un ordre de madame Lincoln, et à sa grande surprise, ne l'avait plus trouvé.

— Lui-aussi est parti, dit-il. On ne s'occupait pas davantage de l'officier fédéral. Tout le monde se retira.

La neige continuait à tomber à gros flocons. Dans la rue, il était impossible de voir à dix pas devant soi. Pourtant, un homme se dressa derrière une muraille éclairée faiblement par le reflet pâle de la neige. Il portait un costume de laine. Il siffla doucement, et aussitôt d'autres hommes, vêtus de même, parurent. On n'entendait aucun bruit. Les pas des policemen s'amortissaient sur le pavé moelleux. Ces hommes étaient au nombre de cinq. Déjà ils avaient fait quelques pas dans la direction du palais présidentiel, lorsqu'un cri de chouette, pareil à ce hochement prolongé qui, en 1793, servait de signal aux paysans vendéens, retentit. Aussitôt ils entrèrent tous dans les cachettes improvisées qu'ils avaient choisies derrière les portes. On vit s'avancer deux policemen qui mar-

L'enseigne Barbier

Parmi les officiers de marine qui viennent de débarquer du transport de l'Etat le *Vinh-Long* à Toulon (retour des mers de Chine), se trouve notre compatriote M. l'enseigne de vaisseau Barbier, des environs de Souillac.

Il y a 3 ans, le jeune Barbier, aussitôt promu au grade d'aspirant de 1^{re} classe, fut embarqué sur le cuirassé de 1^{er} rang le *Bayard*, battant pavillon de l'amiral Courbet, attaché à la personne de cet officier général, en qualité d'aspirant de majorité.

Le 20 août 1883 l'escadre de l'amiral Courbet se trouvait devant Hué. Le 21, au matin, le bombardement commença. L'amiral Courbet lança à terre les compagnies de débarquement de l'escadre (600 marins), sous les ordres du capitaine de vaisseau Parrayon, commandant du *Bayard*.

Il y avait encore un peu de levée à la plage et pour débarquer, les marins durent se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture, au risque de mouiller leurs munitions et leurs armes. L'aspirant Barbier commandait une section de marins.

Comme on le sait, les forts de Hué furent pris d'assaut. C'est à la suite de ces beaux faits d'armes que l'aspirant Barbier fut fait enseigne de vaisseau et cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite devant l'ennemi.

Embarqué sur la *Saône*, le jeune Barbier prit part au bombardement de Kélong, au combat naval de Fout-Chéou, au blocus de Formose, à l'affaire de Scheipoo, à la prise des îles Pescadores.

Mais c'est surtout à Formose qu'il se fit remarquer par son courage et son sang-froid. Il s'agissait de s'emparer des positions qui commandaient les mines de charbon situées à 6 kilomètres nord-est de l'île. Nos marins étaient au nombre de 200, les chinois au nombre de 3,000.

L'enseigne de vaisseau Barbier commandait le poste avancé. C'est grâce à son sang-froid et à sa vigoureuse résistance que les blessés purent gagner en sécurité les embarcations qui attendaient au rivage.

Le jeune Barbier a fait une partie de ses études au lycée de Cahors.

Entré à l'Ecole Navale avec le n° 1, durant les deux années de Borda, l'aménité de son caractère et la précocité de son intelligence lui valurent les sympathies de ses chefs qui voyaient en lui un officier de grand avenir. Ils ne sont point trompés puisque le jeune Barbier a obtenu les deux galons d'officier de vaisseau à l'âge de 20 ans.

A. T.

Une révolution dans l'enseignement secondaire. — Une vraie révolution s'accomplit dans l'enseignement ; un coup presque mortel est porté au vieux système classique, et par la main même des universitaires. On est arrivé à obtenir qu'ils démolissent eux-mêmes l'édifice du grec et du latin.

L'*Officiel* contient un remarquable rapport de M. Zévort, où il est dit :

Monsieur le ministre,

La commission à laquelle vous avez confié la mission d'étudier les sanctions qu'il convient de

chaient lentement. Ils ne purent apercevoir ces promeneurs nocturnes, qui semblaient attacher tant d'importance à ne pas être vus. Ils s'effacèrent bientôt dans cette molle obscurité d'une nuit neigieuse. Les cinq hommes reparurent. Ils gagnèrent l'entrée du palais présidentiel ; une silhouette se dressa derrière la porte de la Maison-Blanche, c'était le lieutenant Saint-Denis, ou, pour mieux dire, le prétendu officier fédéral, messager du général Hooker. Les marins du Simoun se glissèrent sans bruit à l'intérieur, et tout rentra dans le silence.

— Tout le monde dort, murmura Saint-Denis à l'oreille du commodore Noir, qui marchait le premier.

— Est-il là ?

— Oui.

— Tu me rassures. Une voiture s'était éloignée du palais vers minuit, et j'avais cru reconnaître le président à l'intérieur.

— De l'audace ! de l'audace ! et toujours de l'audace, disait Danton. Et, en effet, là est le secret de la réussite inespérée de bien des entreprises folles. Un jour, en 1821, une nouvelle extraordinaire éclata : un Anglais plus loyal que ses compatriotes a voulu enlever Napoléon de Saint-Hélène et n'a échoué que parce que le grand empereur venait de mourir. Le monde apprend ces tentatives inouïes et reste stupéfait. L'audace ! l'audace ! toujours l'audace ! le rude conventionnel avait raison.

Pourquoi le commodore Noir n'enlèverait-il pas le chef de l'Union ? Le plus difficile n'était pas d'exécuter ce plan, mais de le concevoir. Puisqu'il s'était rencontré des hommes assez hardis

donner au *baccalauréat de l'enseignement spécial*, a décidé que, avec l'assentiment des ministres compétents, que ce *baccalauréat serait assimilé à ceux de l'enseignement classique, pour l'admission à certaines carrières ressortissant aux ministères de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, de la Guerre, de la Justice, de la Marine et des Colonies, des Postes et des Télégraphes*. En provoquant cette décision, le but que vous vous êtes proposé était surtout d'assigner à un enseignement qui va sans cesse en grandissant et s'améliorant... le rang qui lui appartient, en constatant qu'il n'est marqué d'aucun caractère d'infériorité.

Voilà l'égalité proclamée entre cet enseignement spécial, qui se passe de langues mortes, et l'enseignement libéral, où elles tiennent une place prépondérante. On arrivera par l'un à peu près aux mêmes carrières que par l'autre.

Désormais le grec et le latin ne seront plus aimés que pour eux-mêmes. S'y consacreront tout volontairement ceux qui en auront la vocation. Notre vieil enseignement, basé sur les littératures anciennes, gardera simplement dans l'avenir, comme le dit M. Zévort, « sa haute valeur esthétique et morale ». Il ne produira bientôt plus qu'un baccalauréat d'agrément.

Cet enseignement aura encore sa place, comme il aura toujours sa gloire dans notre société moderne ; mais place bien restreinte, on le voit, car il est clair qu'elle sera désertée peu à peu par les familles, à mesure qu'elles verront qu'avec l'autre enseignement, plus pratique, plus utile, basé sur les langues vivantes, on fait aussi bien son chemin qu'avec les langues mortes.

M. Dartiguenave, surnommé de l'Enregistrement des domaines et du timbre à Cahors, est nommé receveur de 6^e classe à Gabin (Basses-Pyrénées).

Clergé. — Par décision de Mgr l'évêque, ont été nommés : curé de Courbenac, en remplacement de M. Maurel, décédé, M. Combes, curé de Duravel ; — curé de Fons, en remplacement de M. Fabre, décédé, M. Delort, curé de Montvalent.

Concours de greffage à Cahors.

Un concours de greffage sur vignes américaines aura lieu à Cahors, le Samedi, 8 mai 1886, à une heure très-précise du soir, dans la pépinière départementale située au lieu dit St-Namphaise, derrière la caserne.

Douze primes seront distribuées dans ce concours :

- 1^o Une prime de cinquante francs.
- 2^o Une prime de quarante-cinq francs.
- 3^o Une prime de quarante francs.
- 4^o Une prime de trente-cinq francs.
- 5^o Une prime de trente francs.
- 6^o Une prime de vingt-cinq.
- 7^o Une prime de vingt francs.
- 8^o Une prime de quinze francs.
- 9^o Une prime de treize francs.
- 10^o Une prime de dix francs.
- 11^o Une prime de neuf francs.
- 12^o Une prime de huit francs.

Total. — trois cents francs.

Tous les agriculteurs du département pourront prendre part au concours.

pour imaginer une pareille aventure, il devait s'en rencontrer pour la mener à bonne fin.

Trois matelots étaient restés, immobiles, dans l'antichambre du palais, épiant jusqu'au moindre bruit qui pourrait sortir de la Maison-Blanche endormie. Le lieutenant Saint-Denis et le commodore Noir glissaient comme des ombres à travers les pièces vides. Par les hautes fenêtres tombait une leur pâle, effet de la réverbération de la neige, qui jetait un clair-obscur sur tous les objets. Ils portaient tous les deux des lanières de laine épaisses autour de leurs bottes, et nul bruit ne trahissait leur présence.

— Où est son cabinet ? murmura Saint-Denis à l'oreille de son chef.

— Au fond...

— Entrons-y.

— S'il n'y est pas ?

— Alors, nous monterons à sa chambre à coucher. Mais il a l'habitude de travailler jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

La porte du cabinet d'Abraham Lincoln était entrouverte ; les deux marins se trouvaient à ce moment dans le salon d'attente. Saint-Denis qui marchait le premier, s'arrêta court et saisit le bras du commodore Noir ; puis d'un geste lent, il lui montra une ombre debout contre une fenêtre du cabinet.

— C'est lui ! pensa le capitaine du Simoun.

L'ombre se retourna, et il reconnut, en effet, le profil maigre et anguleux du président des Etats-Unis. Sur la table de travail, un amoncellement de papiers annonçait que le chef de l'Union avait dû travailler tard. La lampe était éteinte. Sans doute Abraham Lincoln venait de terminer un labeur

Les concurrents devront se faire inscrire, avant le 30 avril prochain, au Conservatoire de la société agricole et industrielle du Lot, Rue du Lycée, à Cahors.

Chacun d'eux recevra un égal nombre de souches à greffer, et sera libre d'employer le mode de greffe, de ligature et d'englement qu'il préférera.

Il sera tenu compte, dans les appréciations du jury, de la simplicité du procédé, de sa rapidité et de la proportion des reprises.

La proclamation des prix ne se fera que lorsque le jury aura pu vérifier les succès obtenus par chaque concurrent. Elle aura lieu à Cahors, le 1^{er} septembre 1886, à 3 heures du soir, au Conservatoire de la société agricole et industrielle du Lot.

Economies budgétaires.

M. le ministre de la guerre vient d'envoyer, à tous les corps d'armée, une circulaire leur prescrivant d'économiser trente mille journées de militaires par régiment, d'ici la fin de l'année.

Vacances judiciaires.

On lit dans le *Droit* :

On se rappelle que, l'an dernier, il avait été question de reporter les vacances de Pâques à la semaine qui suit le jour de Pâques en ne conservant de la semaine sainte que les deux derniers jours. Les chambres de la Cour et du Tribunal avaient été consultées à ce sujet. Cette réforme, désirée depuis longtemps, et qui doit avoir pour résultat de faire concorder les vacances de l'Université avec celles de la Justice, n'avait pu être appliquée en raison de l'époque à laquelle on y avait songé, eu égard aux ventes et aux enquêtes déjà fixées.

Cette année on a repris à temps ce projet. Nous croyons savoir que les chefs de la Cour se sont entendus avec M. le garde des sceaux pour arrêter que les vacances de Pâques commenceront désormais le vendredi saint (inclus), pour finir le dimanche qui suivra la semaine de Pâques. On plaidera le lundi de la semaine suivante, c'est-à-dire, cette année, le 3 mai.

La Cour de cassation a déjà ses vacances ainsi fixées.

Le tabac.

Comme nous le constatons ces jours derniers, d'après la statistique officielle, le produit de l'impôt sur le tabac, qui allait croissant chaque année, est resté stationnaire en 1885 et a diminué sensiblement durant le mois de janvier 1886, puisqu'il a été inférieur de 630,000 fr. à celui du mois de janvier 1885.

Cette diminution de la consommation du tabac est la conséquence naturelle de sa mauvaise qualité.

Il est incontestable, en effet, que les cigares sont absolument infomables, depuis le démocratique *infectedos* à cinq centimes jusqu'au london aristocratique.

Nécrologie.

M. Lascombes, adjoint au maire de Gourdon, conseiller d'arrondissement, est décédé jeudi dernier, chez son fils, sous-préfet de Villeneuve.

Procès-verbal.

Le commissaire de police de Cahors a dressé procès-verbal contre les nommés V. et N., garçons bouchers, pour s'être disputés et battus dans l'intérieur de l'abattoir municipal.

pressé et s'était levé pour aller prendre quelques heures de repos.

Le commodore Noir entra le premier... Avant que Lincoln eût le temps de jeter un cri, il avait appliqué sa main nerveuse sur les lèvres de l'honneur d'Etat. Lincoln essaya de se débattre, mais ce fut vainement. Déjà un baillon fermait sa bouche : le lieutenant et son chef étendirent sur le parquet le corps du président des Etats-Unis et commencèrent à lier ses membres. Puis ils le prirent, l'un par les pieds, l'autre par la tête, et la retraite commença.

Tout réussissait avec une étonnante facilité. Abraham Lincoln ne semblait même pas vouloir résister à la brutale puissance de l'acte accompli. Les deux marins traversèrent, toujours muets, toujours silencieux, les pièces par lesquelles ils avaient déjà passé. Puis ils arrivèrent à l'antichambre où les matelots attendaient.

Cinq minutes après, la petite troupe rejoignait un second corps de marins qui s'était porté à moitié route du fleuve... L'enlèvement extraordinaire avait réussi.

Le commodore Noir et Saint-Denis se sentaient impressionnés violemment. Entre la conception et l'exécution il y a un abîme ; mais entre l'exécution et la réussite il y a un monde. Quoi ! Abraham Lincoln était enlevé ! Quoi ! le président des Etats-Unis, le chef d'une armée de deux millions de soldats et d'une nation de vingt-cinq millions d'hommes, était prisonnier entre leurs mains !

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Tribunal correctionnel de Cahors. — Jean-Pierre Senac, Bernard Dilhac et Marie Périé, de la commune de Blars, comparaissent devant le tribunal sous l'inculpation d'avoir, de concert et à l'aide d'une charrette, tenté de soustraire frauduleusement, au préjudice du sieur Caussanel, plusieurs chènes qui, avant la tentative de soustraction, n'étaient pas encore détachés du sol.

Chacun des prévenus a été condamné à 36 francs d'amende.

François Calméjane et sa femme Léontine Lacombe, comparaissent ensuite. Le mari est accusé : 1° d'avoir gardé pour lui une montre en argent qui lui avait été confié pour être vendue; 2° de s'être approprié une somme de 30 francs. La femme de son côté, est accusée de vol peu importants : un sac vide, un autre sac rempli de penes d'oie et enfin un poulet.

Le tribunal a infligé un mois de prison à Calméjane et huit jours de la même peine à Léontine Lacombe.

Les emplois civils réservés aux sous-officiers. — La commission de classement des sous-officiers qui demandent des emplois civils va rédiger dans une assez forte proportion les tableaux de proposition. On a constaté, en effet, que le nombre des emplois réservés aux sous-officiers diminuait chaque jour, tandis que le nombre des sous-officiers candidats augmentait.

L'administration centrale de la guerre va publier le tableau des emplois vacants; d'autre part, le gouvernement saisira prochainement les Chambres d'un projet aux termes duquel plusieurs emplois seraient exclusivement réservés aux anciens sous-officiers.

Les demandes d'emploi devront être transmises à la gendarmerie dans le courant du mois de mai prochain.

Bons du Trésor. — Par décision du ministre des finances, du 13 mars l'intérêt attaché aux bons du Trésor, dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du lundi 15 mars inclusivement :

A 1 1/2 p. 100 pour les bons à trois mois ;
A 1 3/4 p. 100 pour les bons de quatre à onze mois ;
A 2 p. 100 pour les bons à un an.

Taxes militaires. — Comme conséquence du projet relatif à l'unification des soldes, le général Boulanger a mis à l'étude une proposition dégageant les officiers sans troupe des contributions personnelle et mobilière imposées par un article de la loi du 24 avril 1832.

Le général Boulanger a fait des démarches auprès de M. Sadi Carnot afin d'obtenir l'abrogation de ces taxes. Ajoutons que ces taxes ont donné fréquemment lieu à des conflits par suite d'interprétations différentes.

Le général Boulanger songe aussi très sérieusement à demander aux Compagnies de chemins de fer des réductions en faveur des familles des militaires déplacés à raison du service.

L'autorité militaire prendrait toutes les dispositions nécessaires pour éviter les abus.

Nouvelles militaires. — Nous trouvons dans le *Journal de Toulouse* les renseignements suivants :

Voici les unités qui feront partie de la première convocation, fixée au 5 août prochain : Premier bataillon des 124^e (Rodez), 134^e (Foix) et 136^e (Saint-Gaudens).

Les autres unités seront appelées au mois de mai, savoir :

Premier et deuxième bataillons des 126^e (Pérpignan), 128^e (Albi), 130^e (Marmande), 132^e (Montauban), 144^e (Tarbes).

Deuxième bataillon des 124^e (Rodez), 134^e (Foix) et 136^e (Saint-Gaudens).

Troisième bataillon des 125^e (Narbonne), 127^e (Carcassonne), 129^e (Agen), 131^e (Cahors), 133^e (Toulouse), 135^e (Mirande).

Les hommes n'auront qu'à consulter leur livret et seront ainsi fixés sur la période dont ils font partie, suivant le bataillon et le régiment territorial auxquels ils appartiennent.

Les feuilles de route. — Le ministre de la guerre vient de décider la suppression des feuilles de route pour les militaires retournant dans leurs foyers. Cette feuille sera remplacée par une mention sur la couverture du livret.

Le ministre a également modifié un arrêté du 6 avril 1883, sur l'admission des sous-officiers à l'école de Saumur.

La barbe dans l'armée. — On annonce que le port de la barbe a été autorisé depuis le 15 dans l'armée; les caporaux et les soldats porteront toute la barbe; les officiers et les sous-officiers la moustache et la mouche, ou la barbe, indifféremment.

Franchises postales. — Le ministre des postes et télégraphes a pris une décision en vertu de laquelle sont admises à circuler par la poste :

1° *Sous pli fermé* : la correspondance officielle du ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes, avec les délégués cantonaux dans toute la République ;

2° *Sous bandes* : la correspondance officielle des délégués cantonaux avec les fonctionnaires désignés ci-après : préfets, inspecteurs d'Académie et inspecteurs des écoles primaires dans le département; sous-préfets dans l'arrondissement de sous-préfecture; recteurs d'Académie dans l'arrondissement académique; maires, directrices des écoles maternelles publiques, instituteurs et institutrices primaires publics dans l'arrondissement cantonal.

Les cartes postales. — Le ministre des postes et télégraphes s'est rendu à la commission chargée d'examiner la proposition relative à la diffusion par cartes postales. M. Granet a fait valoir que la situation financière ne permettait pas d'admettre les cartes postales à 10 centimes, parce qu'elles seraient en concurrence pour les lettres ordinaires. Les traités internationaux ne permettant pas la suppression des cartes ouvertes à 10 centimes, le ministre propose la création de cartes fermées à 15 centimes.

Mandat-poste. — Nous apprenons que le ministre des postes et des télégraphes étudie en ce moment les moyens d'arriver à payer à domicile les mandats-poste. Cela éviterait au public la production des pièces d'identité.

Adjudication. — Le mercredi, 31 mars prochain, à trois heures du soir, il sera procédé en séance publique, par M. le préfet du Lot, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, à l'adjudication au rabais de la fourniture et de la pose du tablier métallique du viaduc de Lamothe, sur la ligne ferrée en construction de Montauban à Brive. Mise à prix : 621,247 fr.

Commencement d'incendie. — Mardi soir, vers 10 heures 1/2, le tocsin est venu suspendre pour un instant les ébats des danseurs.

Un commencement d'incendie, occasionné par un réchaud, laissé dans le magasin, venait d'éclater chez la veuve Terrié, épicière, rue de la Halle, à Cahors, mais grâce au dévouement de quelques personnes, le feu a été vite circonscrit, et les dégâts sont insignifiants.

Congestion. — Jeudi dernier, vers six heures du soir, une jeune fille, âgée de 13 ans environ, qui se trouvait devant le café. Divan, à Gourdon, a été frappée d'une congestion.

Commis des postes infidèle. — Samedi est arrivé à Paris, par le train-poste de Marseille, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, qui a procédé à l'arrestation dans le wagon-poste du commis du nom d'Emile Rey, qui depuis longtemps était soupçonné de commettre des détournements de lettres chargées.

Interrogé par le magistrat, Rey a d'abord nié, mais devant l'évidence des faits, il a fait des aveux.

Une visite faite sur l'employé infidèle et dans son sac de voyage, a amené la découverte de 440 lettres et cartes-télégrammes et d'un sac de chargement, le tout à destination de Paris. Rey a été envoyé au dépôt.

Noyée. Le 7 courant, vers six heures du soir, un meunier des environs de Martel rentrait de faire sa tournée, lorsqu'il vit sa femme tomber dans le biez du moulin. Il se jeta immédiatement à l'eau pour la retirer, mais l'asphyxie était complète et tous les soins pour la rappeler à la vie demeurèrent inutiles.

La catastrophe de Chancelade. — De nouvelles photographies ont été prises, samedi, dans les carrières de Chancelade.

La tête du cadavre est parfaitement visible, mais l'homme n'est pas couché sur le dos, comme on l'avait cru d'abord; il est étendu sur le ventre. La tête est vue de profil et violemment rejetée en arrière; le buste est invisible. A côté de ce cadavre, et probablement au-dessus, se trouvent des blocs de rocher.

Suivant toute apparence ce malheureux a été pris sous un éboulement. Surpris par la mort, au moment où il faisait un violent effort pour se dégager, il a été maintenu dans cette attitude par la rigidité cadavérique. La figure est décomposée; le nez proéminent démontre que la chair est tuméfiée. Quelques mineurs croient reconnaître le nommé Serres.

Des éboulements existent dans l'intérieur des

galeries; des blocs se sont détachés des parois lézardées.

Attaque nocturne. — Une tentative de meurtre a eu lieu à Saint-Jean-Cornac près Moissac sur la personne Bousquart, propriétaire-cultivateur à Saint Paul d'Espis. Comme il rentrait chez lui, un individu, blotti dans un fossé, lui a tiré un coup de pistolet qui l'a frappé sur le derrière de la tête et a éraflé le cuir chevelu.

Bousquart n'a pu reconnaître son agresseur. Le parquet de Moissac s'est transporté sur les lieux.

Une enquête est ouverte.

Accident. — Le 5 mars courant, un bien déplorable accident est arrivé près de la gare de Cazouls. Le nommé Jean Bressol, âgé de 51 ans, garçon brasseur à Souillac, marchait tranquillement à côté de sa charrette, lorsque à un tournant de la route, il fut saisi par l'un des brancards, renversé sur le sol, et une des roues de la charrette lui passa sur le corps. On accourut pour lui porter secours, mais il était déjà trop tard. L'infortuné ne put articuler que ces seuls mots : Je suis mort ! et il rendit en effet presque aussitôt le dernier soupir.

Revue Agricole

Marché-foire. — Le marché-foire du 13 mars, à Cahors, a eu peu d'importance. Environ 300 paires de bœufs étaient exposés en vente; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 34 à 36 fr. les 50 kilos, poids vif. Depuis les dernières foires, il y a eu baisse sur les prix des bœufs de travail. Une baisse s'est aussi produite sur le prix des moutons, amenés au nombre d'un millier; les moutons gras se vendaient de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 le kilogr., poids vif. Peu de porcs gras; le cours ordinaire de ces animaux était de 53 fr. les 50 kilogr. poids vif.

A la halle, 400 hectolitres de blé se sont vendus, suivant qualité, à raison de 20 fr., 19 fr. et 18 fr. 25 l'hectolitre. — 100 hectolitres de maïs ont été vendus au prix moyen de 12 fr. 25.

Le prix de la viande à Cahors. — Les mercuriales de nos foires nous permettent toujours de constater un écart par trop accentué entre le prix de vente des animaux de boucherie sur pied et celui des viandes à l'étal de nos bouchers. Il nous paraît singulier, en effet, que le mouton, par exemple, qui est vendu en foire 0 fr. 60 le kilogr., soit vendu chez le boucher 1 fr. 80, c'est-à-dire le triple.

Malgré la question des déchets, qui peut avoir son importance, il n'est pas possible de justifier une pareille différence de prix. D'ailleurs, nous pourrions citer telles localités voisines où les prix de la viande sont à ce point inférieurs à ceux de Cahors, que beaucoup d'habitants de notre ville n'hésitent pas à faire venir leurs provisions de ces localités. — Nous ajouterons que, malgré des frais de transport assez élevés, les personnes bien avisées qui ont pris cette détermination, réalisent encore de sérieuses économies.

La foire de Gourdon du 13 n'a pas été bonne, quoique très-populeuse et avec un marché des mieux approvisionnés.

Bibliographie

La 51^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue son étude de la « Bavière ». Outre une carte du Palatinat Rhénan, quatre gravures ornent le texte : des vues de la Hauptstrasse et de la cathédrale de Spire, de la cathédrale de Wurzburg, de Spire, du château de Maxbourg.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 7 mars 1886. — Philibert Audebrand : Un Dieu à vendre. — H. Sérignan : Les Organes de Paris (suite). — André Theuriel : Tante Aurélie (suite). — Hector Malot : Le lieutenant Bonnet (suite). — Guy de Maupassant : Le Bonheur. — G. Macé : Mon premier crime (suite). — Alphonse Daudet : Jack. — Jules Claretie : Le Train 17 (suite). — Xavier de Montépin : Jean Vaubaron (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 134^e livraison (13 mars) La Frise (1883), d'après une relation du journal hollandais « De Aarde en Haar Volken ». — Quatorze gravures extraites de ce journal. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 693^e livraison (13 mars 1885). Texte : Le capitaine Bassinoire, par J. Girardin. — Anvers artistique, par Louis Sevin. — Les naufragés de la Calypso, par le capitaine Mayne-Reid, traduit de l'anglais, par M^{me} Gustave Demoulin. — Claude Bernard, par Maurice Daubin. — La pêche à marée basse, par

E. Duhoussset. — Dessins de : Tofani, Chapuis, Lancelot, Pranshnikoff. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ST-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro du 11 mars 1886. — Quarante deuxième Jeudi de Saint-Nicolas. — Portrait du lauréat du quarante-unième Jeudi. — Le petit agneau. Tante Nicole. — La lune est menteuse. Victorien Aury. — Encore une fable. Camille Norbert. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Monvel, Thomas Davidson, Julia Lée, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Chemin de fer d'Orléans.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la foire qui aura lieu à Montauban, le vendredi 19 mars courant, elle fera le même jour un train spécial entre Caussade et Montauban, qui passera aux stations situées entre ces deux points aux heures ci-après :

Caussade, départ à	9 h. 20 matin.
Réalville, —	9 h. 34 —
Albias, —	9 h. 45 —
Fonneuve, —	9 h. 56 —
Montauban (Villeb.) arrivée	10 h. 14 —

Reconnaissance d'un Capitaine. — « Monsieur, atteint d'une vieille bronchite qui reparait chaque hiver, je me trouve guéri après l'emploi des Dragées Russes, sans crédit supérieures à tous les autres remèdes. « Dire que les médecins m'avaient écorché tout « vif en entourant ma poitrine de vésicatoires « successifs; je n'aurais pas ainsi souffert si « j'eusse connu plus tôt les Dragées Russes. »
A. BRUN, capitaine au long-cours, à Mascara (extra muros) province d'Oran (ALGÉRIE).
Mascara, 20 novembre 1885.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?

Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.

La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Demander les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

HUITRES On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 50 huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires.
Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

Contre le **PHYLLOXERA**
Sulfure de Carbone.
Sulfocarbonate de Potassium.
FABRICATION ET VENTE :
USINES DE L'ALBA
à BERGERAC (DORDOGNE)

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MODES
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER
DES JOURNAUX DE MODES EST
LA SAISON
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 56 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire 7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe 16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

BOURSE. — Cours du 16 mars.

3 0/0	80 30
3 0/0 amortissable (ancien)	83 20
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 50
4 1/2 0/0 1883	108 80

Dernier cours du 15 mars.

Actions Orléans	4,362 50
Actions Lyon	1,261 50
Obligations Orléans 3 0/0	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	319 00
Obligations Lombardes (jouissance)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	327 00

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

MAISON DES 100,000 PALETOTS ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenterie.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

ON désire acheter dix hectolitres **Vin rouge** naturel, à 9° alcool, remis en gare Cahors ou Montauban, au 1^{er} avril. — Adresser un échantillon (pas moins d'un litre), franco avec prix, à M. VINO, Hôtel Palais National, Cahors.

PLANTS AMÉRICAINS SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces **PLANTS** sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

FER de LERAS

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs. — Prix n° 1111, 1, rue Bourlaieu.

SIROP et PÂTE de LAGASSE à la SÈVE de PIN MARITIME

Les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements, trouvent un soulagement rapide et certain dans l'emploi de ces préparations balsamiques. — Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

La Foncière

COMPAGNIE
D'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS

Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances dans les
donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES
S'adresser à M. Escoffier, agent général, 115, boulevard Gambetta, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

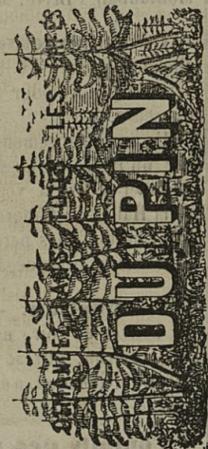
Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs à Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Saignon forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES